

## CHAPITRE I

# LA MODALITÉ ASSERTIVE : FAITS ÉNONCIATIFS

## **Chapitre I. La modalité assertive : faits énonciatifs**

### **1.1. CONSIDERATIONS THEORIQUES**

La recherche en linguistique depuis une vingtaine d'années s'efforce de repenser les concepts de base tels que « signe », « langue » et « parole » afin de mettre en évidence la relation entre code et message, linguistique et extralinguistique et de ce fait elle ne cherche plus à évacuer de son champ d'investigation certains aspects du langage que les théoriciens reléguaient auparavant au domaine de la performance.

Kerbrat-Orecchioni présentait déjà dans les années quatre-vingt (1980 : 6-7) les cinq remises en question fondamentales de la recherche en linguistique. Parmi ces nouvelles orientations, celles qui nous intéressent particulièrement pour notre étude de la voix de la certitude renvoient à l'exploration des mécanismes qui permettent à « la langue » de se réaliser, lors d'un acte énonciatif, en « parole » et aux modèles interprétatifs qui décrivent les opérations cognitives de cette conversion du code en discours. Néanmoins, née de domaines d'investigation divers, la linguistique du discours cherche encore aujourd'hui à aller au-delà des limites que s'était imposée une linguistique de la langue et du code. Cette linguistique du discours vise ainsi à

réintroduire, au plan descriptif, l'énonciateur et la situation d'énonciation et par conséquent les faits vocaux ou l'extralinguistique qui figurent dans le système énonciatif des locuteurs<sup>1</sup>.

En 1980, Kerbrat-Orecchioni (1980 : 28) définissait l'énonciation comme l'ensemble des phénomènes observables qui se réalisent lors d'un acte communicationnel particulier. La problématique de la linguistique du discours est donc d'identifier et de décrire les traces de cet acte, c'est-à-dire l'ensemble des faits énonciatifs que Kerbrat-Orecchioni (1980 : 29) définit comme les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription de cette présence et les modalités d'existence.

Notre hypothèse de travail pour l'étude de la perception de la voix de la certitude est donc que certains faits linguistiques et énonciatifs sont plus pertinents que d'autres pour réaliser la modalité assertive ; il s'agit donc de localiser, dans notre corpus, ces faits énonciatifs dans le jeu discursif de plusieurs locuteurs. Notre méthodologie sera alors de circonscrire les points d'ancrage perçus comme caractéristiques ou indices de la modalité assertive dans les énoncés de nos trois locuteurs. Notre champ d'investigation se limitera à explorer, dans une première étape, la notion de modalité assertive et à sélectionner, pour la constitution de notre corpus d'observables, les réalisations linguistiques qui inscrivent cette modalité au niveau de l'énoncé. Dans un deuxième temps, nous examinerons les notions de valeur illocutoire et procéderons à la sélection d'observables dans lesquels se réalise l'acte d'assertion dans le contexte de la coénonciation.

Une revue de la littérature en linguistique depuis les années soixante, montre en effet que la linguistique du discours s'attache, depuis Jakobson (1963) et Benveniste (1966), à étudier, d'une part, les relations existant entre les signes et leurs utilisateurs, et d'autre part, de circonscrire dans la lignée des philosophes d'Oxford Austin (1962) et Searle (1972) les actes de langage<sup>2</sup>. Ces derniers ont fait en effet l'hypothèse fondatrice suivante :

---

– <sup>1</sup> Nous adoptons dans notre étude le terme « locuteur » pour décrire l'énonciateur bien qu'il renvoie aux modèles linguistiques de la communication et non à ceux de la linguistique de l'énonciation. Notre étude cherche à identifier les éléments définitoires et sémiotiques qui caractérisent la voix de trois énonciateurs dans leur gestion d'un entretien : données langagières sur lesquelles nous travaillons à partir d'une bande sonore.

– <sup>2</sup> Le terme « Actes de langage » renvoie ici à la traduction de Hélène Pauchard de l'ouvrage de Searle. Searle, J. R. (1972), *Speech Acts*, Cambridge : Cambridge University Press. Dans la préface de la traduction française, Ducrot indique qu'avec le terme « Speech Acts », Searle se réfère expressément à la distinction saussurienne entre « langue et « parole » et que ces actes relèvent de plein droit de la langue. Selon Ducrot la traduction la plus fidèle aurait été « Les actes de langue » ; traduction néanmoins abandonnée.

*« parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises (dont certaines seraient, pour Habermas, universelles), qui prétend transformer la situation du récepteur, et modifier son système de croyances et/ou son attitude comportementale ; corrélativement, comprendre un énoncé c'est identifier, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique, c'est-à-dire sa valeur et sa force illocutoires. »* (cité par Kerbrat Orecchioni, 1980 : 185).

Pour les philosophes d'Oxford, puis Ducrot (1972, 1977, 1979), Lakoff (1977) et Recanati (1979), tout énoncé est illocutoirement marqué. La valeur pragmatique d'un énoncé constitue donc pour ces auteurs un objet théorique qui relève, de la part du locuteur et de l'allocutaire, d'une compétence langagière, pour Moeschler (1985) d'une compétence discursive, spécifique.

Ainsi, les théoriciens en linguistique du discours s'entendent tous pour dire aujourd'hui qu'un énoncé présente, outre un contenu propositionnel correspondant à ce qui est dit, un marqueur illocutoire qui spécifie le statut pragmatique de l'énoncé ; ce à quoi vise le dire. Il apparaît donc que le sens de tout énoncé se compose de valeurs à la fois sémantiques et pragmatiques et que ces valeurs qui investissent l'énoncé sont le plus souvent pluralisés. Pour circonscrire ces valeurs, nous avons intégré dans le champ conceptuel de cette étude un certain nombre de notions nous permettant de mieux sélectionner les traces de la modalité assertive dans les entretiens de notre corpus de départ.

## 1.2. LA MODALITÉ ASSERTIVE : PROBLÈME DE DÉFINITION

Parler de modalités, c'est s'aventurer dans un univers complexe d'interprétations qui, selon les linguistes qui la décrivent, renvoie à des univers bien distincts tels que la logique, la sémantique, la psychologie, la syntaxe, la pragmatique ou la théorie de l'énonciation. De longue date le terme de modalité, emprunté à la logique, a été introduit dans le vocabulaire grammatical. Meunier (1974 : 8) rappelle brièvement que son utilisation relève le plus souvent d'une approche de la langue de caractère logico-sémantique, voire psychologique et que pour cette raison les auteurs de manuels scolaires l'évitent par choix méthodologique ou par prudence pédagogique. Dans les manuels scolaires la modalité est souvent présentée comme une catégorie verbale (présentation du procès comme un fait pur et simple ou comme une chose hypothétique,

désirable, voulue, douteuse, ...). Elle s'exprime par le mode ; indicatif, mode du certain ; conditionnel, subjonctif, impératif, modes de l'incertain, de l'éventuel.

Meunier retrace alors brièvement l'évolution, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, des descriptions de la modalité. Pour ce dernier, la méthode de Brunot<sup>3</sup> est insuffisante car elle met, dans une même classe de modalités du jugement, les dires et les possibilités.

*« [...] toute phrase porte la marque d'opérations émanant du locuteur, réparties en opérations de jugement, sentiment et de volonté qui, selon des réalisations très diverses (ton, jeu des temps, des mots dits « à modalité » ; auxiliaires de mode, compléments adverbiaux ; outils lexicaux ; ordre des mots etc.), modalisent ou modifient le réseau des relations grammaticales qui constituent en quelque sorte l'infrastructure de la langue. » (Idem : 8)*

Bally (1942) est de fait le premier à souligner la participation active du sujet parlant et la nécessité de distinguer autant que possible « un dictum » et un « modus ».

*« L'énonciation est communication d'une pensée représentée et la modalité est « la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit ». (Bally, 1942 : 3)*

C'est Jakobson (1963) néanmoins qui dans son modèle de la communication repense le premier la notion d'énoncé et d'énonciation et de fait met en évidence la composante sociale de l'acte langagier. La modalité d'énonciation n'est plus alors chez Jakobson, l'expression d'une subjectivité comme chez Brunot ou Bally ; cette modalité renvoie à une relation interpersonnelle qui réintroduit l'allocutaire comme donnée indispensable à l'acte de communication.

*« En parlant à un nouvel interlocuteur, chacun essaye toujours, délibérément ou involontairement, de se découvrir un vocabulaire commun : soit pour plaire, soit simplement pour se faire comprendre, soit enfin pour se débarrasser de lui, on emploie les termes du destinataire. La propriété privée, dans le domaine du langage, ça n'existe pas : tout est socialisé. L'échange verbal, comme toute forme de relation humaine, requiert au moins deux interlocuteurs ; l'idiolecte n'est donc, en fin de compte, qu'une fiction, quelque peu perverse. » (Jakobson, 1963 : 33)*

---

– <sup>3</sup> Meunier fait référence ici à l'ouvrage de Ferdinand Brunot. Brunot, F. (1922), *La pensée et la langue*, Paris : Masson.

Meunier s'appuiera donc sur le modèle d'analyse de Jakobson lorsqu'il choisit de nommer « modalité d'énonciation » le type de rapport qui existe entre locuteur et allocutaire. Cette modalité d'énonciation, selon Meunier, déterminerait, pour une part essentielle, la forme linguistique de l'énoncé.

*« Dans le cas de déclaration, question, ordre, ce qui varie, c'est un tout autre rapport : celui du locuteur à l'auditeur (présent ou potentiel). Le choix du « mode » est obligatoire car constitutif de l'acte lui-même d'énonciation. Le locuteur adopte, en parlant une attitude vis-à-vis de l'auditeur. »*  
(Meunier, 1974 : 12)

Après Jakobson, Halliday (1967, 1968) présentera également un modèle d'analyse du discours dans lequel la grammaire de l'énoncé est le produit d'une structuration à trois niveaux : un système de la transitivité, un système du mode et un système du thème. Pour Halliday, dans le système du mode, le passage à l'assertion (l'énonciation par un sujet) implique alors le choix d'une option de la part du locuteur : déclaration, question, ordre, qui va fondamentalement conditionner la forme linguistique de l'énoncé. La composante discursive, dans le modèle de Halliday, permet ainsi de mesurer l'adéquation de la phrase à son contexte. La cohésion textuelle s'exerce néanmoins, selon l'auteur, à l'intérieur même du texte et donc indépendamment de toute variation situationnelle. De fait, elle évacue le sujet parlant et par conséquent l'exploration des mécanismes qui permettent à « la langue » de se réaliser, lors d'un acte énonciatif individuel, en « parole ».

À partir des modèles d'analyse de Jakobson et de Halliday qu'il juge encore insuffisant pour décrire la réalité énonciative, Meunier (idem : 13) propose alors d'opposer une modalité d'énonciation (M1) à une modalité d'énoncé (M2). La modalité d'énonciation (M1) intervient selon l'auteur obligatoirement et donne à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative. Cette modalité caractérise de plus la forme de la communication entre un locuteur et un allocutaire. La modalité d'énoncé (M2) se rapporte au sujet de l'énoncé et peut éventuellement être confondue avec le sujet de l'énonciation. Ses réalisations linguistiques sont alors très diverses de même que les contenus sémantiques et logiques qu'on peut lui reconnaître. Pour Meunier, la modalité d'énoncé M2 caractérise alors :

*« la manière dont le sujet de l'énoncé situe la proposition de base par rapport à la vérité, la nécessité (vrai, possible, certain, nécessaire et leurs contraires, etc.) par rapport aussi à des jugements d'ordre appréciatif (utile, agréable, idiot, regrettable... » (idem : 14)*

Meunier (idem : 19) postule alors que, dans tout énoncé, il est possible de repérer une modalité plus ou moins explicite, définie abstraitement comme un opérateur sémantique affectant l'ensemble de la proposition. Il propose alors de classer ces opérateurs sémantiques en s'appuyant sur le système de la logique traditionnelle qui décrit le « possible », « le nécessaire » et leurs contraires ou sur les systèmes affinés des logiques dites « modales »<sup>4</sup>. Il ne précise pas néanmoins si, dans son modèle, les opérateurs sémantiques peuvent appartenir aux sémiotiques de l'extralinguistique.

Par ailleurs, l'étude de la littérature sur les notions de « modalité d'énoncé » et « modalité d'énonciation » montre que, très vite, les sémanticiens vont chercher à séparer les notions de pragmatique et de sémantique. Les théoriciens dans ce domaine vont insister en effet pour que la modalité, dans l'acte d'énonciation soit corrélée, au plan descriptif aux « conditions de vérité »<sup>5</sup>. Pour cette raison, lors de notre repérage des traces de faits énonciatifs marqueurs de la modalité assertive dans nos trois entretiens, nous nous intéresserons également à repérer la réaction, de l'allocutaire, quant à la perception de la sincérité du locuteur dans son assertion. Cette loi de la sincérité s'apparente à ce que Grice (1979) dénomme « la maxime de la qualité ». Recanati (1979 : 183-184) postule à ce sujet que « le mensonge quoique assez commun, est largement exceptionnel ». Selon lui, lorsqu'on affirme *p*, on laisse en même temps entendre que l'on croit à la vérité de *p*. Kerbrat-Orecchioni (1980) rappelle néanmoins que la loi de sincérité ne dit pas :

*« que l'on croit nécessairement à la vérité de ce que l'on affirme, ou que l'on a toujours l'intention de tenir ses promesses. Elle énonce simplement que parler, c'est se prétendre sincère : tout énoncé présuppose, en dehors de contre-indications du type « est pour rire », « je galège », etc. que L adhère aux contenus assertés ; et le récepteur accorde corrélativement à L, en dehors de toute contre-indication toujours, un crédit de sincérité. » (idem : 213)*

---

– <sup>4</sup> Meunier renvoie ici aux travaux de Blanché, R. (1968), *Introduction à la logique contemporaine*, Paris : Armand Colin.

– <sup>5</sup> Nous faisons référence ici aux principes discursifs qui doivent régir l'échange verbal tels que les « maximes conversationnelles » de Grice (1979), « les postulats de conversation » de Gordon et Lakoff (1973) ou « les lois du discours » de Ducrot (1979).

Cervoni (1992 : 15) s'attaquera également à la problématique de « la loi de la sincérité » et poussera la réflexion en corrélant l'étiquette « phrase intelligible » aux « conditions de vérité ». Pour cet auteur, une phrase est « intelligible » quand on peut déclarer qu'un énoncé, résultant d'un emploi effectif de la phrase dans une situation énonciative déterminée, est vrai ou faux. Il s'agit donc de repérer, dans l'énoncé, la mention explicite ou implicite de l'acte accompli par le locuteur. En effet, selon Cervoni :

« [...] toute phrase comporte, sous la forme d'une « modalité » assertive, impérative, interrogative, une indication du type d'acte que son énonciation sert à accomplir. Utiliser une phrase assertive à la forme affirmative, c'est se poser comme croyant ce qu'on énonce et mettre l'interlocuteur dans l'impossibilité de nier, sauf s'il est de mauvaise foi, qu'il est informé de cette croyance. » (1992 : 17)

Ce survol des modèles d'analyse proposés depuis les années soixante pour circonscrire et décrire les notions de modalité d'énoncé ou modalité d'énonciation montre bien que le champ d'investigation est encore très vaste et par conséquent difficile à circonscrire. Pour pallier ce problème certains théoriciens en sémantique proposeront nous avons vu, dans les années quatre-vingt, d'opérer au plan théorique un clivage entre sémantique et pragmatique. Ils insisteront sur l'importance de séparer la valeur descriptive et les valeurs énonciatives d'une phrase dans laquelle on cherche à préciser « les conditions de vérité ». C'est la posture intellectuelle en particulier de Robert Martin (1992) qui propose trois notions fondamentales empruntées aux logiques plurivalentes : celle de « vérité floue », celle de « mondes possibles » et celle « d'univers de croyance ». Notons que Jakobson (1963 : 45-46) traitait déjà de la notion « d'univers de croyance » dans sa description sur « le double caractère du langage ». Martin ajoutera néanmoins à ces trois notions celle « d'analyticité » pour faire admettre la pertinence des ces notions dans une sémantique des relations de vérité entre phrases. Il propose alors un modèle d'analyse dans lequel il différencie la *composante phrastique*, lieu des conditions de vérité, où se déterminent l'*acceptabilité* et le *sens* des phrases en tant que telles, ainsi que les *relations de vérité* qui les unissent et la *composante discursive*, où la phrase s'insère dans la *cohésion* du texte ; la composante pragmatique, lieu du vrai ou faux, où la phrase, devenue énoncé, s'interprète dans la situation énonciative. » (idem : 226)



Dans son modèle d'analyse du discours, Martin cherche explicitement à distinguer l'étude des relations sémantiques et des relations pragmatiques pour les raisons suivantes :

*« Les relations sémantiques sont des relations prévisibles, c'est-à-dire calculables ; il n'en est pas ainsi des relations pragmatiques, dépendantes des situations discursives, aussi variables que les situations elle-mêmes. Comprise comme le lieu du « sens situationnel », la pragmatique peut difficilement être « intégrée ». Elle s'oppose à la sémantique ; elle n'en est pas une partie. » (1992 : 16)*

Dans sa description des énoncés subjectivement vrais, il présente la notion « d'univers de croyance » qui réintègre, comme dans le modèle de Jakobson le rôle du sujet parlant.

*« Le propre de la vérité langagière – constatation banale mais qui n'en est pas moins décisive – est une vérité prise en charge par un sujet. Un énoncé est vrai pour quelqu'un. Tout l'effort du locuteur consiste à faire admettre ce qu'il croit être vrai. Peu importe que le locuteur mente : aux yeux du linguiste est vrai ce que le locuteur affirme, la présomption étant celle de la sincérité. Peu importe que le locuteur se trompe, que ce qu'il dit être vrai ne corresponde pas aux données de l'univers. Une assertion véhicule en tant que telle sa propre vérité ; celle-ci vaut à tout le moins à l'intérieur d'un univers dont le locuteur – à tort ou raison, de bonne foi ou non – se porte le garant. » (idem : 38)*

Les divers modèles descriptifs que nous venons de présenter indiquent clairement que le clivage entre sémantique et pragmatique, bien que souhaité au plan descriptif pour mieux circonscrire la « vérité » d'une phrase, n'est pas toujours aisé et de plus pertinent selon que le linguiste cherche à décrire la modalité d'un énoncé et à cerner la notion de « vérité d'univers ». Martin, lui-même, réintègre la composante pragmatique telle que définie par Ducrot (1969, 1972, 1979) et réintroduit les notions de « présuppositions » et « d'implicite » lorsqu'il pousse son modèle descriptif de la phrase à l'énoncé. La composante pragmatique permet alors, selon Martin, de compléter le calcul sémantique de données qui ne sont pas exclusivement linguistiques. Interprétative, la composante pragmatique permet ainsi de tenir compte de tout ce qui, dans la situation énonciative, contribue à élaborer la signification : codes autres que linguistiques (gestes, mimiques, etc.) ; connaissances situationnelles et, plus largement, connaissances d'univers, intentions inscrites dans le discours et les implicites perceptibles.

Consciente de la complexité à décrire la notion de « modalité assertive » dans l'acte d'énonciation nous avons adopté la posture intellectuelle qui intègre la composante pragmatique dans son modèle descriptif. Nous pensons en effet que l'énoncé, résultat de l'acte effectif d'énonciation, a une réalité actuelle, que lui seul appartient au discours et qu'il a une valeur de vérité. Pour la description de faits énonciatifs marqueurs de la modalité assertive nous poserons donc, dans notre modèle descriptif, que l'énoncé déclaratif est présenté comme vrai et que le locuteur le donne pour tel ou cherche à l'imposer comme vrai. Peu importe à l'analyste que le locuteur se trompe, qu'il croit vrai ce qui en fait est faux. La vérité de l'énoncé est en soi une vérité relative puisque l'énoncé appartient à l'univers du locuteur. Pour Martin :

*« Dire quelque chose, c'est prétendre dire quelque chose de vrai. Même le menteur donne pour vrai ce que, contre sa conviction, il avance. [...] Il n'en reste pas moins qu'une déclarative est seulement présentée comme vraie. Ainsi naît l'idée, qui n'a rien de nouveau mais qu'on a placée au centre de ce livre, que la vérité du langage naturel est une vérité relative. Ce qui est dit est relatif non seulement à des ensembles de mondes possibles, mais aussi à des univers de croyance et, même pragmatiquement, à des situations de discours, car le sens importe moins, au regard du vrai et du faux, que l'interprétation qui, situationnellement, en est faite. » (1992 : 293)*

Notre étude de la perception de la voix de la certitude dans l'entretien professionnel s'intéresse de fait à la description de l'univers de croyance de l'allocutaire ; c'est-à-dire à l'interprétation voir la ré-interprétation, par l'allocutaire, des contenus présuppositionnels et du contenu des attentes. L'énoncé de nos trois locuteurs véhicule des représentations sous-jacentes que la pragmatique nous aidera alors à expliciter. Ces représentations et la situation de discours permettent à l'allocutaire, et par conséquent à l'analyste, de réinterpréter l'énoncé et d'attribuer à l'énoncé une signification. Nous postulons donc également dans notre étude que tout énoncé se prête à des ré-interprétations et que c'est le destinataire qui en a la charge. Le locuteur produit donc le contenu propre de la phrase, il peut néanmoins toujours se récuser si la ré-interprétation du destinataire lui paraît incorrecte voir abusive.

Par ailleurs, dans un corpus d'entretiens l'énoncé oral s'accompagne d'intonations spécifiques, de gestes vocaux. Notre ré-interprétation des échanges verbaux de A, B et C sera par conséquent liée aux sémiotiques suprasegmentales des traits prosodiques que nous réintégrons dans notre description de l'acte énonciatif. Cette prise de position rejoint celle de Kerbrat-Orecchioni pour qui :

*« dans l'acte énonciatif le locuteur peut vouloir se faire passer pour sincère mais que son insincérité peut être signalée plus ou moins discrètement par différents indices prosodiques, mimogestuels, cotextuels ou situationnels. » (1980 : 215)*

Ainsi, pour circonscrire la perception de la voix de la certitude nous aborderons la modalité assertive par une description des opérateurs énonciatifs transmis également par le vocal et qui s'inscrivent dans l'expressivité, les émotions et les attitudes.

De manière générale nous montrerons, dans la description de notre sélection d'observables, que l'accès au sens d'un énoncé doit passer par une description des traits énonciatifs, des gestes vocaux, des valeurs référentielles, des contenus illocutoires primaires et dérivés et parfois par l'implicite du locuteur et de l'allocataire. Nous proposons de rendre compte maintenant de quelques lieux d'inscription de la modalité assertive au sein des trois entretiens. Ces exemples permettent d'illustrer notre démarche de sélection d'observables.



### 1.3. QUELQUES LIEUX D'INSCRIPTION DE LA MODALITÉ ASSERTIVE

Dans une première étape nous avons segmenté notre corpus afin de repérer des fragments d'échange verbaux entre locuteurs et interlocuteurs que nous jugeons pertinents pour des tests perceptifs. Ce découpage a été élaboré à partir de critères qui, au sein de nos trois entretiens, nous ont permis d'identifier quelques traces linguistiques de la modalité assertive au sein des échanges<sup>6</sup> entre locuteurs. Pour le sujet analysant, interpréter, selon Charaudeau (1983 : 25), c'est faire des hypothèses sur le savoir du sujet énonçant et sur les points de vue de celui-ci par rapport au propos langagier et par rapport à lui-même, sujet destinataire. De façon analogique, parler ou écrire, comme décrit précédemment dans ce chapitre au sujet « des univers de croyance » mis en évidence par Jakobson (1963) et Martin (1992), c'est pour le sujet énonçant faire des hypothèses sur le savoir du sujet interprétant et sur le point de vue de celui-ci vis-à-vis du propos langagier et de lui-même, sujet énonçant. Néanmoins, lors de l'analyse d'un acte de langage tel que l'assertion nous ne pouvons prétendre rendre compte de la totalité d'intention du sujet communicant. Analyser un acte, à l'intérieur d'échanges langagiers entre plusieurs locuteurs, c'est donc essayer de rendre compte des « possibles interprétatifs »<sup>7</sup> qui surgissent au point de rencontre des deux processus de production et d'interprétation ; le sujet interprétant jouant le rôle, dans cette étape, de collecteur de points de vue interprétatifs de façon à pouvoir en dégager, par comparaison, des constantes et des variables.

Nous avons ainsi conçu notre sélection du discours verbal et vocal comme un mouvement de va et vient entre les composantes particulières de la matière langagière composée de plusieurs ordres d'organisation : discursif, énonciatif, conversationnel et prosodique, pour ne citer que ceux auxquels nous renverrons dans cet exposé. Au plan méthodologique, l'étape de délimitation et de segmentation de traces linguistiques et prosodiques de la modalité assertive a donc précédé les tests perceptifs auxquels nous avons eu recours, dans une deuxième étape, afin de recueillir le

---

– <sup>6</sup> Échange étant pris ici dans le sens « la plus petite unité dialogale », la terminologie est empruntée à l'école de Genève ; Moeschler (1985). Cf. supra p. 8.

– <sup>7</sup> Terme emprunté à Charaudeau, P. (1983), *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique.*, Paris : Hachette, Paris, pp.57.

jugement d'un groupe d'auditeurs ciblé et de filtrer les fragments perçus, par ce groupe, comme assertifs et non assertifs.

Nous présenterons maintenant quelques exemples d'éléments linguistiques décrits en linguistique comme marqueurs de la modalité assertive au niveau de l'appareil énonciatif. Cet inventaire des observables sera complété plus loin lorsque nous aborderons la description de la voix de la certitude au sein d'échanges de type « question-réponse ». Pour décrire les marques formelles de l'appareil énonciatif nous ne retenons pas la terminologie nouvelle proposée par Charaudeau<sup>8</sup> (1983). Nous pensons comme Jakobson (1963 : 29) que les termes nouveaux sont souvent la maladie infantile d'une nouvelle science ou d'une nouvelle branche d'une science et qu'il est possible, même lorsque nous abordons et décrivons des notions nouvelles de se passer des néologismes. Ainsi, lors de notre sélection de certains lieux d'inscription de la modalité assertive, nous utiliserons la terminologie adoptée par les manuels de grammaire d'aujourd'hui et qui renvoient aux divers modèles descriptifs de la pragmatique-linguistique.

### 1.3.1. Les verbes performatifs comme marqueurs de l'acte illocutoire de l'assertion

Nous avons posé précédemment que dans la perception d'un énoncé affirmatif ce qui est en jeu, dans le cadre de nos entretiens, pour le colocuteur c'est en général la perception de la vérité ou la fausseté d'une proposition *P* affirmé par le locuteur, c'est-à-dire la réalité du référent que *P* prétend dénoter. C'est là un trait de méthodologie pragmatique qui traite l'énoncé analysé comme un exponible, et y distingue deux composants qui sont des actes de langage : l'assertion du posé, et la présupposition<sup>9</sup>. Si nous suivons la thèse essentielle de Ducrot (1972), à savoir l'idée que la présupposition doit être elle-même tenue pour un acte illocutoire, nous nous trouvons, dans le cas des verbes assertifs (dire que, prétendre que, convenir que), en présence d'items qui ont pour valeur sémantique de signifier l'accomplissement simultané de deux actes illocutoires.

---

– <sup>8</sup> Charaudeau, dans son chapitre sur les composantes de l'appareil énonciatif propose une nouvelle terminologie pour décrire la modalité ou la modalisation de l'énoncé. Il parle alors d'un comportement « allocutif », « élocutif » et « délocutif », cf. supra p. 36.

– <sup>9</sup> Voir à ce sujet l'analyse de Berrendonner pour le verbe d'assertion « prétendre » et « convenir ». Berrendonner, A. (1981), *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris : Éditions de minuit, pp 36-58.

Berrendonner propose à ce sujet la notion de complexe illocutoire (1981 : 49) qu'il définit comme un lien de solidarité établi entre deux actes illocutoires élémentaires. Du fait que leur accomplissement simultané est signifié par le même marqueur, par le même verbe performatif, ces deux actes illocutoires ne peuvent pas être conçus indépendamment l'un de l'autre. Par ailleurs dans la notion de complexe illocutoire, les deux actes accomplis simultanément ne portent pas à proprement parler sur le même contenu propositionnel, mais concerne la même proposition *P*. Le contenu de la présupposition ne serait en fait qu'un contenu « méta-discursif » par rapport au contenu de l'assertion.

Nous avons ci-dessous recensé, à partir de nos trois entretiens, des énoncés marqués formellement par des verbes performatifs ou des expressions performatives. De manière générale, nous ne présenterons dans notre recensement des éléments linguistiques décrits ci-dessous que quelques cas jugés intéressants.

- (1) E26 - le le fournisseur: r pour moi' à chaque fois' hein' c= **que je vous ai dit'** c'est l= marketing, systématiquement,, par con:tre.. euh auprès de qui je vais évaluer' c'est filiales consommateurs' distribution' c= **que je vous ai dit tout à l'heu:re,... vous voyez c= que j= veux dire** (Entretien locutrice F2a –[802])
- (2) E84 - donc sur c= plan là' euh j'**aurais tendance à dire'** ben y a y a autant à travailler en amont' dès l= stade de la conception' que en aval dès qu'il s'agit de de le diffuser' quoi, (Entretien locuteur H2c –[166])
- (3) E49 - '**je reviens toujours à c= côté argumentaire'** j'ai j'ai toujours un peu d= mal à la trouver sa frontiè:re' parce que à partir du moment où j'ai un rô:le' pour présenter les gammes, présenter les produits, 'que j= fasse ça' sous fo:rme euh d'animation' euh avec des produits eux-mê:mes' avec du multimédia' retransmis sur écran' euh (Entretien locuteur H2c –[424])
- (4) E63 - **bon j= vous l= dis** elle se fait elle se fait au pied levé' comme ça' (Entretien locuteur H2c –[810])
- (5) E13 - **moi y a quelque cho:se' que j'aimerais di:re'** au niveau d= la personne' parce que j'en suis assez convaincu' et et c'est quelque cho:se à laquelle j'aspire' mais où j'estime que je suis je suis pas au maximum de ma performance' c'est tout l= côté animateu:r, animation^..(Entretien locuteur H2c –[932])

(1) « c= **que je vous ai dit'** » et (3) « **je reviens toujours à c= côté argumentaire'** » présentent la marque explicite du verbe performatif. Les verbes « **dire** » et « **revenir sur** »

renvoient néanmoins ici au cotexte, à une intervention antérieure et non à l'échange dans lequel ils apparaissent. Dans (2) « j'aurais tendance à dire' » et (5) « moi y a quelque cho:se' que j'aimerais di:re' », il s'agit d'assertions modalisées en raison de la terminaison en « -rai »<sup>10</sup> terminologie que nous expliciterons plus loin lors du repérage des traces du « temps » comme marqueurs morphosyntaxiques de la modalité. Dans l'exemple (4) « bon j= vous l= dis » le performatif « dire » est interprété comme un accompagnateur métadiscursif et sert à rééditer une assertion énoncée antérieurement.

Notons que les marqueurs performatifs explicites sont toutefois peu représentés dans nos trois entretiens dans le sens où nous parlons de performatifs à unique valeur d'assertion. C'est le rapport au contexte, c'est à dire la position de l'énoncé et de l'énonciateur dans une structure d'interactions discursives, qui reste significatif de l'acte illocutoire.

### 1.3.2. La modalité épistémique

L'étude de la modalité assertive, nous avons vu ci-dessus, est complexe et renvoie à plusieurs domaines : linguistique, sémantique, logique. Nous ne nous attarderons pas dans notre exposé sur la description des théories de la modalité logique. L'histoire de ces théories a été recensée récemment par Gardies (1983) et Blanché (1970).

Pour faciliter la lecture de certains termes utilisés dans notre analyse nous rappellerons brièvement que la logique des modalités est née avec Aristote qui propose une théorie à quatre modalités, le carré logique bien connu : « le nécessaire », « l'impossible », « le possible » et « le contingent ». La théorie logique des modalités s'est considérablement élargie et à côté des modalités aristotéliennes, appelées modalités « aléthiques » ou modalités « ontiques » nous trouvons la description de nouvelles modalités<sup>11</sup>.

À l'intérieur de ce nouveau classement, pour notre étude nous limiterons notre repérage aux modalités épistémiques qui servent à marquer « la certitude » ou « l'incertitude » du locuteur par rapport au contenu de son assertion. Il demeure que le statut de l'assertion modale ou non

---

– <sup>10</sup> Terme emprunté à Nicole Le Querler dans Le Querler, N. (1996), *Typologie des modalités*, Presses Universitaires de Caen.

– <sup>11</sup> Voir Le Querler (idem : 41-43)

modale n'est toujours pas bien circonscrit. Pour de nombreux auteurs, toute assertion est modalisée et l'assertion simple est considérée comme une modalité ; l'assertion simple étant définie par rapport à un contenu propositionnel posé et l'attitude du locuteur comme constative ou informative, sans aucune marque explicite de modalisation<sup>12</sup>. Bernard Pottier<sup>13</sup> par exemple tend à présenter l'assertion comme non modale. Dans sa description de l'assertion il décrit l'affirmation, la négation et l'interrogation comme « les trois modalités d'assertion ».

Nous adoptons pour notre repérage de la modalité assertive au plan énonciatif la position de Le Querler qui définit la modalité<sup>14</sup> comme l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Cette définition exclut l'assertion simple qui ne contient aucun marqueur de l'attitude du locuteur. Nous verrons alors au chapitre 5 comment les traits suprasegmentaux, qui se superposent aux constituants syntaxiques et conversationnels, peuvent en premier lieu aider à repérer et identifier la modalité assertive et dans un deuxième temps à atténuer ou accentuer cette modalité.

Ainsi, la modalité épistémique permet au locuteur d'exprimer son degré de certitude sur ce qu'il asserte. Ce degré de certitude du locuteur peut aller de la certitude absolue à l'incertitude totale, en passant par tous les stades intermédiaires. Pour illustrer l'éventail des choix lexicaux et morpho-syntaxiques qui motivent la modalité épistémique nous présentons ci-dessous quelques exemples d'échanges tirés de nos entretiens qui présentent les marques formelles de cette modalité au niveau énonciatif.

### 1.3.3. Le verbe modal « pouvoir » et le tiroir en « -rais »

(6) E20 - euh c'est plus **effectivement'**.. quand on dit promotion' c'est: y **faudrait pouvoir mener de front'** euh le produit' et: l'**aide' qu'on peut amener'** pour pour l= vendre» quoi moi j= **dis toujours on peut faire l=** meilleur produit au monde' ((raclement de gorge)) ^.(Entretien locuteur H2c – [880])

(7) E31 - ouais ouais, mais non tout à fai::t' y a **plein d'axes de progrès qu'on pourrait imaginer'** donc j'ai **absolument** pa:s un un très haut niveau de satisfaction^ hein' si c'est entre 1 et 10' euh euh: (Entretien locuteur F1a – [353])

– <sup>12</sup> On verra que l'intonation sert souvent, dans l'assertion simple, de modalisateur. Ceci explique les problèmes descriptifs rencontrés dans les tentatives de description de l'assertion non modale.

– <sup>13</sup> Pottier, B. (1974), *linguistique générale. Théorie et description*, Paris : Klincksieck, pp.158-174.

– <sup>14</sup> Le Querler (1996 : 61), supra p. 39.



- **je serai bien' effectivement'** aux alentours de c'est moyen' quoi, c'est 5' c'est à dire que y a des choses qu'on fait qui sont euh qui sont bien réalisées' enfin on fait d= notre mieux' (Entretien locuteur F1a – [355])

(8) E40 - hm' bon, ben ((soupirs)) y a y a énormément d= choses' dans l=sens descendant^ euh y a **peut-être** déjà un premier stade' de **on pourrait** dire d'outils "merchandising" vous avez un nouveau conce:pt' si vous **pouvez** l'illustrer par euh par un outil quelcon:que' euh: ben. c'est beaucoup plus concret' que des paroles' quoi,... (Entretien locuteur H2c – [505])

Dans les exemples (5), (6) et (7), nous pouvons poser que plusieurs marqueurs morphosyntaxiques convergent et se combinent pour signifier une situation d'hypothèse dans laquelle se place l'énonciateur. On assiste en particulier à une surmodalité mis en évidence par Le Querler<sup>15</sup> dans sa classification des modalités. L'auteur désigne en effet le présent de l'indicatif, l'imparfait de l'indicatif, le futur de l'indicatif et le « tiroir en -rais »<sup>16</sup> comme les valeurs privilégiées de l'assertion d'une propriété. Le tiroir en « -rais » peut marquer un certain type d'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Le locuteur ne présente pas avec certitude ce qu'il dit. Il présente son propos avec une certaine réserve. La co-occurrence de verbes modaux tels que « pouvoir » et « devoir » et du tiroir en « -rais » comme dans (6) « **y faudrait pouvoir mener de front'** » dans (7) « **y a plein d'axes de progrès qu'on pourrait imaginer'** » et (8) « **on pourrait dire d'outils «merchandising** » tend à marquer de manière égale les deux modalités assertive et implicative ; l'implication étant présentée alors comme non certaine. Il y a également surmodalisation dans (7), et (8) avec la présence des adverbes modaux épistémiques « **effectivement** », « **absolument** » et « **peut-être** ». Notons dans ces exemples l'allongement syllabique de la voyelle « a » dans « **j'ai absolument pa:s** », la répétition dans « un un très haut niveau de satisfaction^ » et la montée sur « **je serai bien' effectivement'** ». Dans une description qui réintègre l'interprétation des éléments prosodiques nous verrons que la montée intonative, qui se superposent ici à la modalité épistémique au niveau de la proposition, permet de renforcer l'appel à la validation à l'autre et renforce la valeur illocutoire de l'acte de questionnement. Nous décrirons alors au chapitre 5 quel rôle les traits pausologiques marqueurs de l'hésitation, tels que la répétition et la pause, et les traits prosodiques, tels que la variation

– <sup>15</sup> Le Querler fait la distinction dans son article entre l'assertion d'une propriété et l'assertion d'un objet.

– <sup>16</sup> Expression empruntée à Le Querler (1996), supra p. 39.

mélodique d'une proposition et la montée ou descente intonative sur un mot, peuvent jouer au niveau de la perception de la modalité assertive d'un énoncé.

#### 1.3.4. La négation

Le balayage de notre corpus d'échanges spontanés oraux a permis de repérer également certaines opérations énonciatives courantes telles que la négation. Berrendonner (1981 : 55-57), dans sa description de la notion de complexe illocutoire, donne à l'assertion négative les orientations de « descriptif »<sup>17</sup>, « réfutatif » et « concessif ». Pour Bally (1951 : 345), la négation exprime une notion modale : le refus d'asserter. Nous avons vu en effet plus haut que cet auteur a rappelé le rôle stylistique de la modalité dans l'énoncé qu'il désigne « l'âme de la phrase ». Comme Bally nous pensons ne pas pouvoir attribuer la valeur de phrase à une énonciation tant que nous n'y avons pas découvert l'expression, quelle qu'elle soit, de la modalité<sup>18</sup>.

Dans les trois entretiens nous avons repéré la présence alternée de la négation du français sous sa forme « **ne...pas** » et sous sa forme « **pas** ». Nous examinerons brièvement à l'aide des exemples ci-dessous comment l'emploi de la négation, peut en plus de marquer la proposition d'une modalité, indiquer une attitude monologale ou dialogale chez le locuteur ou illustrer une alternance entre les deux<sup>19</sup>.

- (9) E60 - moi j'en ai pas assez' ça vient pas dans la bonne fo:rme' c'est très compliqué chez nous ça aujourd'hui, donc j'ai pas un un haut niveau d= satisfaction,, on va dire euh (Entretien locuteur F2a – [619])
- (5)<sup>20</sup> E13 - moi y a quelque cho:se' que j'aimerais di:re' au niveau d= la personne' parce que j'en suis assez convaincu' et et c'est quelque cho:se à laquelle j'aspire' mais où j'estime que je suis je suis pas au maximum de ma performance' c'est tout l= côté

– <sup>17</sup> Pour Berrendonner (1981), cf. supra p. 37, l'assertion négative n'a d'autre sens que d'asserter un contenu négatif sans rien présupposer de particulier sur l'opinion antérieure reçue au sujet de *P*.

– <sup>18</sup> L'analyse des énoncés en deux parties constitutives, modalité et contenu propositionnel, n'est pas nouvelle. Ch. Bally en fait la base de sa théorie de l'énonciation. Bally (1932), *Linguistique générale et Linguistique française*, Paris : Édition Leroux.

– <sup>19</sup> Morel et Boileau ont réservé tout un chapitre (chapitre 8) à l'incidence de l'oral sur quelques opérations énonciatives. Notre sélection des formes morphosyntaxiques de la négation s'est appuyée sur leur description. Morel, M. Y. et Danon-Boileau, L (1998), *Grammaire de l'intonation*, FDL, Paris-Gap : Ophrys, pp. 121-136.

– <sup>20</sup> Exemple déjà présenté, cf. supra p. 38.

animateu:r, animation^.. donc vous avez peut-êt= le fon:d' après' c'est toute la manière de transmett= cet argumentai:re, ((bruit de papier)) euh quelqu'un qui a des des bons talents d'orateu:r^ d'animateu:r^ qui peut dynamiser les trou:pes^ qui presente un tru:c^ (Entretien locuteur H2b – [932])

(10) E28 - y a toute une partie de: validation, relecture, validation'. des documents,, c'est à dire que j= **suis pas** la seule à valider' l'information qu'y a dans c= document,, et l= choix des mots par exemple^ (Entretien locuteur F2b – [727])

(11) E12 - mais ça:' euh pour l'instant' **on y est pas**, donc toute la partie commerciale' y y faut la travailler aujourd'hui^ (Entretien locuteur F2b – [70])

- on est **on est pas abouti'** euh:: enfin moi je suis j= travaille là-d=ssus' que depuis quelques mois donc euh j'ai fait un peu un bilan de de c= **qui allait pas'** (Entretien locuteur F2b – [72])

Dans (9) la locutrice A, par son attitude monologale, cherche à justifier son argumentation sans prendre en compte les réactions que son interlocuteur pourrait développer. Celui-ci par ailleurs, exprime son accord dans le tour de parole suivant par le régulateur verbal « **d'accord**, » intonné avec un décrochement vers le bas du ton conclusif. De plus dans (9), la succession des diverses formes de la négation « **j'en ai pas assez'** », « **j'ai pas un un haut niveau d= satisfaction**, » souligne une modalité égocentrée chez la locutrice A qui ne cherche pas à connaître ici le point de vue de son interlocuteur. Dans (5), nous observons la même modalité de repli sur soi chez le locuteur C dans l'affirmation « **je suis je suis pas au maximum de ma performance'** » avec ici néanmoins un décrochement vers le haut en finale de proposition qui marque l'appel à la validation de l'autre et indique que C ne veut pas perdre son tour de parole. L'exemple (10) « **j= suis pas la seule à valider' l'information** » illustre au contraire l'attitude dialogale dans laquelle l'énonciateur s'efforce d'articuler son propos à la pensée de l'autre ou à sa perception de la pensée du colocuteur. La locutrice B pose ici un consensus sur l'objet du discours. Le « **je ... pas** » marque ici la recherche d'aménagement entre les co-énonciateurs. Par cette affirmation la locutrice B cherche à présenter une des raisons pour lesquelles ses collègues pourraient donner un niveau de satisfaction très bas lors de l'évaluation de l'accès à la ressource dont il est question dans cet échange. Là également, l'appel à la validation de l'autre est perçu par l'interviewer qui valide les propos de B par le régulateur verbal « **oui**, » dit avec un contour intonatif haut-bas.

Finalement dans l'exemple (11) l'emploi du « **on** » indique chez la locutrice B une attitude qui va du plan monologal au plan dialogal. La locutrice se distancie ici par rapport à ses propos de

manière à ne pas assumer pleinement les raisons pour lesquelles la ressource dont il est question n'est pas finalisée et par conséquent non accessible. Il est intéressant de noter que cette expression d'un point de vue intervient en début d'entretien. Il s'agit ici de l'intervention [72] et nous pensons que la locutrice B met en place ici son rapport de place par rapport à l'interviewer et l'invite donc à interpréter cette réaction. Les résultats des tests perceptifs indiqueront si cette distanciation par rapport au dire par l'emploi de « on » a été perçue comme une atténuation ou un renforcement de la force illocutoire de l'acte d'asserter.

### 1.3.5. Les verbes de perception intellectuelle

Dans notre repérage des marqueurs de la modalité notre balayage a également porté sur la trace de verbes de perception intellectuelle tel que « voir » dans (1)<sup>21</sup> « **vous voyez c= que j= veux dire** ». Le Querler (1996 : 23) a observé que ces verbes sont souvent employés dans des énoncés qui sont indifféremment des assertions simples ou des assertions modalisées et qui avec « pouvoir » véhiculent une modalité implicite du possible.

Dans le rapprochement qui est fait aujourd'hui entre modalité et illocutoire nous adoptons ici le point de vue de Berrendonner (1981 : 51)<sup>22</sup> sur la remise en cause des verbes performatifs comme marqueurs de la modalité. Pour cette raison nous avons éliminé de notre sélection d'échanges les verbes tels que « dire » et « parler ». Dans les exemples répertoriés ci-dessus (6)<sup>23</sup> « **quand on dit promotion' et moi j= dis toujours on peut faire l= meilleur produit au monde'** » et dans (8)<sup>24</sup> « **on pourrait dire d'outils «merchandising** », nous considérons en effet que le verbe « dire » a une valeur purement énonciative : son rôle étant d'explicitier le fait de l'énonciation, de le souligner, d'attirer l'attention sur lui. Employé explicitement dans une proposition il est une marque d'insistance de la part de l'énonciateur sinon il aurait été implicite. Ces formes du dire présentent une extériorité par rapport à l'énoncé qui rappelle celles des modalités

---

– <sup>21</sup> Exemple déjà présenté, cf. supra p. 38.

– <sup>22</sup> Cervoni quant à lui exclut des modalités les modalités de phrase et qui appuie sa description sur le phénomène du « dire ». Cervoni, J. (1987), *L'énonciation*, Paris : Presses Universitaires de France, pp.100.

– <sup>23</sup> Exemple déjà présenté, supra p. 40.

– <sup>24</sup> Exemple présenté, supra p. 41.

propositionnelles par rapport à la proposition. Nous observons donc que selon le domaine théorique de référence les modalités de phrase sont intégrées<sup>25</sup> ou exclues<sup>26</sup>.

De plus, le verbe « **dire** » dans des expressions du type « je veux dire », souligne l'intentionnalité du locuteur et indique que ce dernier cherche à opérer la meilleure formulation possible ou du moins le locuteur énonce qu'il opère le meilleur choix énonciatif. « Je veux dire » indique alors que la validation est opérée par l'énonciateur lui-même. Il serait intéressant de mener des tests perceptifs sur les diverses formes du dire décrites ci-dessus afin d'analyser quel environnement discursif et phonologique renforce ou atténue la perception de l'assertion d'une vérité.

### 1.3.6. Les marques de la personne dans la coénonciation

Nous avons choisi de répertorier quelques exemples qui illustrent l'emploi des pronoms personnels dans la coénonciation à ce stade de notre description. Les pronoms, nous le verrons plus tard jouent également un rôle important au plan conversationnel.

Le pronom « je », peut exprimer deux types d'attitude énonciative. Dans la première, le locuteur se situe dans l'interlocution et s'adapte à la situation créée par l'échange. Il met en place ses points de repères en fonction du domaine de référence proposé par son interlocuteur. Nous retrouvons ce type d'attitude dans « je parle » et « je gère » dans les exemples (12) et (13) ci-dessous.

- (12) E 57 - parce que quand quand **je parle** des cabinets d'étude' bon c'est pas quelque chose que **je gère** moi vraiment, donc euh enfin en tout cas par rapport à ça, hein' donc j'ai:. ça j'ai plus de mal à l'évaluer^ quand j= disais 3 tout à l'heure' c'était plus par rapport aux filiales' où là j= sais que le retour d'information n'est vraiment pas

---

– <sup>25</sup> C'est le cas de la pragmatique linguistique. Voir Berrendonner (1981), supra p. 37.

– <sup>26</sup> Pour Martin (1992 : 235-243), la langue comporte des signes qui ne sont rien d'autre que la prévision de l'énoncé en tant qu'acte et qu'ils constituent le domaine de l'illocutoire. Ces signes ne relèvent pas de la pragmatique linguistique mais de la sémantique. Selon Martin c'est en vertu des règles sémantiques qu'on peut préciser les conditions de vérité d'une phrase contenant des performatifs : la pragmatique n'intervenant pas au niveau de la phrase mais au niveau de l'énoncé, c'est à dire de l'occurrence de la phrase dans une situation particulière. Relève également de cette discipline tout ce qui entre dans la catégorie des actes dérivés auxquels Martin donne le nom de « perlocutoire ».

optimum, et qu'il y aurait beaucoup de progrès à faire,, (Entretien locuteur H2c – [763])

(13) E 66 - ben soit' euh. soit je le:.. par exemple j'ai des fiches produits individuelles' (Entretien locuteur F2b – [553])

- et j'en fais euh des fiches produits euh par gamme^ c'est à dire j'essaye de de clarifier et de synthétiser un peu l'information. (Entretien locuteur F2b – [555])

Le recours au « je » peut signaler également une deuxième attitude énonciative de rupture par rapport aux attentes de l'interviewer. C'est le cas dans l'exemple (11)<sup>27</sup> avec « c'est à dire que j= suis pas la seule à valider' » où la locutrice B rappelle à l'interviewer qu'elle n'est pas seule à travailler sur l'argumentaire.

Dans (13), nous observons la cumulation de pauses remplies telles que : le faux départ « soit je le:.. » et la pause remplie (euh d'hésitation) « j'en fais euh des fiches produits euh par gamme^ ». En regard des résultats des tests perceptifs et de l'analyse acoustique nous étudierons plus loin au chapitre 5 si la rupture de l'activité énonciative marquée par la pause a un effet sur la régulation positive ou négative du colocuteur.

Les opérateurs de mise en relief « il y a » dans (14) ou « on » dans l'exemple (15) indiquent que le locuteur se situe en dehors de l'interlocution. Il présente l'information comme associée à un repère externe. Selon Morel et Boileau<sup>28</sup> ces deux opérateurs construisent un repérage de type discursif, qui situe le repère dans la textualité antérieure.

La présence du modal « peut » dans l'exemple (15), la présence répétée des pauses remplies (répétitions, faux départs) et la pause silencieuse ont pour effet d'atténuer la modalité assertive dans l'affirmation de B.

(14) E35 - ben ça dépend euh ouais ça dépend' parce qu'y a y a certaines fo:rmes où je suis moteu:r' c'est à dire que c'est moi qui vais chercher l'information^ euh (Entretien locuteur F1a – [247])

(15) E81 - oui^ y a d'aut= choses' y a y a... ((bruit de langue lorsqu'on cherche un mot une idée)) y y y a récolter l'information'... euh: enfin pour respecter l= planning^ c'est à dire euh on peut s= donner un planning par rapport euh: à la rédaction d=

– <sup>27</sup> Exemple déjà présenté, cf. supra p. 43.

– <sup>28</sup> Ces deux auteurs traitent de l'emploi des opérateurs de mise en relief comme des indices segmentaux qui permettent à l'énonciateur de moduler sa position. Voir Morel et Boileau (1998), chapitre 9, cité supra p. 42.

l'argumentaire c'est l= travail d= l'argumentaire' et y a aussi euh toute la partie en amont' c'est à dire récolter les informations' euh: dans un planning^ c'est à dire planifier le le le la récolte d'informations, (Entretien locuteur F2b – [707])

Finalement, le pronom « vous » dans l'expression verbale « vous avez » dans (8) ci-dessous indique que l'information apportée par le locuteur correspond à une réaction positive à une demande spécifique de l'interlocuteur et par conséquent répond aux attentes de ce dernier. Dans l'exemple (8) le locuteur C valide les propositions de l'interviewer qui, dans les interventions qui précèdent la réponse de C en [505], tente d'illustrer, à l'aide d'exemples, le type de ressources dont C a peut-être besoin pour promouvoir l'argumentaire. Il est intéressant de noter ici que C soupire en initiale de sa réplique à H.

(8)<sup>29</sup> E40 hm' bon, ben ((souples)) y a y a énormément d= cho:ses' dans l= sens descendant^ euh y a peut-êt= déjà un premier stade' de on pourrait dire d'outils "merchandising" vous avez un nouveau conce::pt' si vous pouvez l'illustrer par euh par un outil quelcon:que' euh: ben. c'est beaucoup plus concret' que des paroles' quoi,... donc là y a y a tout l= côté produit' mais l= côté "merchandising" qui démarre quand même finalement assez tôt' quoi, (Entretien locuteur H2c – [505])

### 1.3.7. Premières remarques conclusives

Ainsi, quelle que soit l'école de pensée dans laquelle s'inscrit la description de la modalité — logique, sémantique, pragmatique — établir un classement exhaustif des modalités est un exercice difficile car il existe un large éventail de marqueurs, autres que les marqueurs linguistiques, tels que l'intonation, la mimique et la gestuelle qui renforcent ou atténuent la valeur illocutoire de la modalité comme le dit Kerbrat-Orecchioni cité ci-dessus p. 26. En effet, en plus des traits distinctifs sémantiques et morphosyntaxiques, le sujet parlant dispose d'autres types de traits codés porteurs d'information. Chaque membre d'une communauté a néanmoins appris à les manipuler et par conséquent la science du langage n'a pas le droit de les négliger.

En raison de l'ampleur du corpus à constituer nous ne traiterons pas ici de la problématique des modalités et nous ne proposerons pas un recensement exhaustif des traces de la modalité

---

– <sup>29</sup> Exemple déjà présenté, cf. supra p. 41.

assertive dans nos trois entretiens. Notre travail d'analyse est, dans cette étude, l'observation de la perception de la voix de la certitude. Nous nous attacherons donc davantage à décrire les éléments de la « vive voix »<sup>30</sup> qui fonctionnent en réseau, au plan énonciatif, avec les traits linguistiques et discursifs et qui sont perçus comme marqueurs ou modalisateurs de l'acte d'assertion dans les énoncés jugés assertifs et non assertifs par un groupe d'auditeurs ciblé.

Nous rappellerons néanmoins que certains chercheurs opposent à la modalité explicite une modalité implicite<sup>31</sup> et que dans les efforts de classement de la modalité nous avons adopté la posture intellectuelle qui admet les rapports que les modalités entretiennent avec l'illocutoire et la notion d'actes de langage<sup>32</sup>. La modalité implicite sera donc examinée également plus loin en regard de l'analyse des indices prosodiques présents formellement ou implicitement dans les propositions assertives de nos entretiens.

Ainsi, étudier l'effet produit d'un acte de langage sur l'allocutaire dans l'étude de la perception de la voix de la certitude demande de réintégrer, au plan descriptif, quelques concepts opératoires empruntés à la rhétorique. Ce qui justifie l'étude de la modalité assertive au plan rhétorique c'est la possibilité de reconnaissance, par l'allocutaire, de traits linguistiques ou suprasegmentaux qui, dès qu'ils sont repérés, se mettent à produire un effet langagier chez l'allocutaire. Comme le rappelle Kerbrat-Orecchioni :

*« La rhétorique, c'est avant tout la théorie des « figures », de toutes les manières « détournées »<sup>33</sup> de parler ; mais c'est aussi, dans la lignée d'Aristote, l'étude de l'art de persuader, et les moyens de s'exprimer efficacement : les figures se justifient pragmatiquement. ».* (1980 : 203-204)

---

– <sup>30</sup> Terme que nous empruntons à Ivan Fónagy (1991), supra p. 7.

– <sup>31</sup> Cervoni, J. (1987 : p.89), appelle les modalités implicites les modalités impures qu'il oppose à celles du « noyau dur » dans son paragraphe sur les modalités linguistiques (1987 : 81-102). Cf. supra p. 44.

– <sup>32</sup> Chez Ducrot (1972, 1980 et 1983) la modalité occupe une place secondaire par rapport aux actes de parole, Parret, quant à lui propose la solution inverse qui revient à intégrer l'illocutoire aux modalités. Parret, H. (1976), « La pragmatique des modalités », *Langages*, 43, pp. 47-63. Les points de vue de Ducrot et de Parret établissent ainsi un rapport de subordination, dans un sens ou dans l'autre, entre modalité et illocutoire.

– <sup>33</sup> « détournées » : les guillemets de Kerbrat-Orecchioni montrent bien la distance qu'elle prend avec la vision manichéenne de l'opposition propre/figuré. Nous considérons, comme le dit clairement le titre du livre séminal de Lakoff & Johnson, que les « figures » sont une partie intégrante des opérations ordinaires de mise en discours. Lakoff, G. (1980), in G. Lakoff et M. Johnson (éds) *Metaphors We Live By.*, Chicago : University of Chicago Press.



L'univers de l'échange verbal, et précisément celui de l'entretien, que nous avons retenu comme objet d'analyse se structure comme un champ conflictuel dans lequel s'établissent des rapports de « face » et de « place » et où se déploient des dispositifs stratégiques dont l'enjeu, nous verrons plus loin dans notre exposé, est loin d'être purement informationnel. Nous avons donc jugé intéressant de repérer, au plan pragmatique, les marques prosodiques qui nous permettront d'analyser les relations qui s'établissent, au cours des échanges, entre les partenaires de l'entretien. Cette option méthodologique montre bien que nous intégrons certaines notions de la rhétorique dans notre description de l'appareil énonciatif.

Notons finalement que l'archivage audio de nos entretiens a limité l'accès aux marqueurs extra-linguistiques transmis par le canal visuel et qui auraient permis de valider certaines de nos observations relevées à partir de la bande sonore. Nous rendrons compte néanmoins dans la présente étude, comme indiqué au paragraphe 0.2.3.4 p. 23-25 de notre description de la notation du corpus, des éléments mimo-gestuels tels que le sourire, le rire et les gestes lorsqu'ils seront audibles à partir de la bande sonore.

Pour contextualiser la sélection de notre corpus d'observables nous rappellerons brièvement, dans les pages suivantes, les notions empruntées à la rhétorique et qui ont eu une incidence sur les modèles descriptifs et méthodologiques développés en phonostylistique ; un domaine des sciences du langage encore nouveau mais prometteur pour l'investigation des effets perçus lors de l'encodage de signes vocaux dans le discours émotif et expressif.

La voix, selon les théoriciens de la rhétorique depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, véhicule un « message », pour ne pas dire « un je ne sais quoi » comme le nomme Strosetzki (1984 : 173-175) dans son étude sur la dimension littéraire et linguistique de la rhétorique de la conversation dans la société française du XVIIe siècle. Cet auteur regrette que les théoriciens de la rhétorique de l'Antiquité aient rédigé leurs instructions trop peu pour la conversation et le plus souvent pour le discours public. Strosetzki observe que cette tendance sera renversée au XVIIe siècle en France où le style de la conversation jouira d'une certaine faveur au point de devenir un genre littéraire. Il propose alors que la théorie de la conversation du XVIIe siècle peut se concevoir comme « chapitre du prologue – généralement normatif – de la linguistique pragmatique descriptive au XXe siècle ». (1984 : 18). Il conclut néanmoins que le principe du « je ne sais

quoi » reste encore très vague au XVIIe et regrette qu'il n'y ait pas eu d'analyse profonde à ce sujet si ce n'est qu'il est associé à l'art de plaire.

Ces commentaires montrent bien que les faits de discours ont toujours été interprétés à partir de l'effet qu'ils peuvent avoir sur un ou plusieurs allocutaires. Nous chercherons donc dans notre étude phonostylistique de la voix de la certitude à observer comment et pourquoi

*« La certitude est comme un ton de voix, selon lequel on constate un état de faits, mais on ne conclut pas de ce ton de voix que cet état est fondé. » (Wittgenstein, 2000 : 37)*



#### 1.4. DE LA RHETORIQUE A LA PHONOSTYLISTIQUE

Étudier l'interaction orale, nous venons de voir, demande de distinguer les quatre ordres de réalité suivants: celui des pratiques de communication ; celui des mécanismes, au niveau langagier, que le locuteur met en œuvre dans ses pratiques langagières pour passer de la langue à la parole ; celui, plus spécialisé des théories sur lesquelles s'appuient ces mécanismes ; et enfin celui des enjeux qui sont associés au type de discours.

Communiquer c'est ainsi mettre en œuvre ou utiliser des mécanismes appris dès l'enfance et qui nécessitent une connaissance et un apprentissage de l'appareil énonciatif propre au groupe culturel auquel on appartient. Argumenter ou informer sont également d'autres mécanismes, qui exigent la connaissance des procédés énonciatifs et stylistiques utilisés pour convaincre ou décrire le plus objectivement possible. Nous sommes alors dans le vaste univers de l'« art », de l'« artifice », de ce que les premiers rhéteurs grecs appelaient la *techné*. Le philosophe grec Aristote, formalisa et systématisa au sein de sa *Rhétorique*, sa théorie des techniques argumentatives et, dans la *Poétique*, sa théorie des techniques de l'expression. Aristote participe, au niveau théorique, aux premières théories techniques de la communication, qui déjà font clairement la distinction entre le locuteur, le message et l'allocutaire.

La naissance de la rhétorique, en tant que discipline spécifique, est donc un témoignage, dans la tradition occidentale, d'une réflexion sur le langage. Les termes qui seront développés alors pour décrire les mécanismes mis en jeu tels que « éloquence » et « persuasion » vont s'inscrire dans les procédés, les mécanismes langagiers à enseigner pour permettre, à celui qui les utilise, d'atteindre à l'intérieur d'une situation discursive, le but désiré. L'éloquence et la persuasion ont donc un caractère pragmatique : convaincre son allocutaire de ses propos. Rendre son discours efficace et réussir l'effet souhaité suppose donc, de la part du locuteur, une connaissance des propriétés du discours.

A l'époque d'Aristote et de sa rhétorique, il s'agissait de catégories et de règles dont une partie seulement concerne ce que nous considérons aujourd'hui comme du « linguistique ». Nous ne recenserons pas dans notre exposé les différentes parties qui constituent la rhétorique de l'Antiquité ni les types de discours étudiés à cette époque dans le cadre de l'enseignement de la rhétorique. La littérature sur la rhétorique, de l'Antiquité jusqu'au XXe siècle, est très vaste et a

été très bien décrite par Burke (1950), Barthes (1964, 1970), Meyer (1993), Reboul (1991), Desbordes (1996) et Pernot (2000).

Tzvetan Todorov, dans les années 1980, s'interrogera alors sur le paradoxe que constitue l'apogée et la disparition simultanées de la rhétorique figurale à fonction ornementale au XIXe siècle. Pour une description de la rhétorique et de la littérature dans la France du XIXe siècle nous renvoyons au site sur la langue du XIXe siècle ([http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/rhet/rhet-lit.htm#N\\_31](http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/rhet/rhet-lit.htm#N_31)), de Jacques-Philippe Saint-Gérand. L'auteur du site cherche alors à nuancer les positions des critiques sur le rôle de l'avènement de l'esprit romantique en Europe sur la mort de l'enseignement de la rhétorique. Les documents que Jacques-Philippe Saint-Gérand examine permettent de faire apparaître dans toute sa complexité l'objet polymorphe et souvent pervers de la rhétorique du XIXe siècle. Au XXe siècle, avec Cohen (1966), nous observerons, dans la littérature, un certain renouveau d'intérêt en ce qui concerne la définition des figures en littérature et en poésie.

En regard de l'évolution de l'étude et l'enseignement de la rhétorique au cours des siècles, la stylistique serait donc l'héritière la plus directe aujourd'hui de la rhétorique et ce n'est donc pas un hasard si cette branche des sciences du langage vit le jour à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Nous avons vu, plus haut p. 42, que Bally (1932, 1951) est un des premiers à vouloir étudier la stylistique de la parole. Il considère en effet que l'expression des sentiments constitue l'objet propre de la stylistique. Il distinguera dans son modèle deux types de rapports qu'il appelle « les effets naturels » et « les effets par évocation ». Par les premiers l'interlocuteur est informé des sentiments éprouvés par le locuteur, par les seconds, sur son milieu linguistique. Ce qui compte également pour Bally, c'est « l'effet » de parole produit et non l'intention réelle du locuteur. Dans la terminologie empruntée aux théoriciens de la communication, il s'agit donc d'étudier la réception, voire la perception de l'effet du message sur l'interlocuteur. De plus, Bally est l'un des premiers à avoir montré le rôle des éléments prosodiques codés en langue. Pour Léon (1993 : 15), la méthodologie de Bally est rigoureuse ; tout fait expressif est d'abord identifié, puis délimité avant d'être analysé. Néanmoins, le modèle de Bally présente des limites, dans le cadre de notre étude, car il ne s'intéresse pas aux effets vocaux, caractéristiques d'émotions ou d'attitudes.

Léon (1993 : 17), nomme Troubetzkoy (1939) le premier fondateur de la phonostylistique avec son modèle descriptif de la fonction expressive et de la fonction d'appel du langage, centrée

soit sur l'émetteur, soit sur le récepteur et qui sépare les phénomènes phonétiques, réalisations individuelles de la parole, de ceux qui sont codés en langue, comme le sont les signes phonologiques. Troubetzkoy cherche néanmoins par ce modèle à évacuer également, de son modèle descriptif, les phénomènes expressifs. Nicolas Ruwet, dans sa préface à l'ouvrage de roman Jakobson, *Essai de linguistique générale*, souligne en effet que Jakobson, dans sa théorie des fonctions du langage, sera de fait le premier à ne pas définir le langage simplement comme un « moyen de communication », puisque le langage est, selon Jakobson, ce qui fonde toute communication et que l'instrument principal de la communication porteuse d'information, c'est le langage. Jakobson (1963 : 29) invite à observer, dans le langage, les éléments linguistiques qui servent à caractériser le sujet parlant, son attitude à l'égard de ce dont il parle et à l'égard de son auditeur.

Pour illustrer cette démarche, Jakobson travaillera en particulier sur l'identification et la classification des traits distinctifs du niveau phonologique du langage (1963 : 103-149) et surtout esquissera une vue d'ensemble des relations entre la poétique et la linguistique (1963 : 209-248). Il précisera alors :

*« que toute conduite verbale est orientée vers un but, mais les objectifs varient – ce problème, de la conformité entre les moyens employés et l'effet visé, préoccupe de plus en plus les chercheurs qui travaillent dans les différents domaines de la communication verbale. »* (1963 : 211)

Jakobson (idem : 212) pense que l'insistance à tenir la poétique à l'écart de la linguistique ne se justifie que quand certains linguistes voient dans la phrase la plus haute construction analysable ou quand la sphère de la linguistique est confinée aux questions non sémantiques de forme externe, ou encore à l'inventaire des procédés dénotatifs à l'exclusion des variations libres. Il encourage alors à réviser l'hypothèse du « langage » monolithique et à reconnaître « l'interdépendance de diverses structures à l'intérieur d'une même langue ». Selon cette visée de la linguistique il s'agit donc d'appréhender la langue comme un code global en sachant que ce code global présente un système de sous-codes et que chaque langue embrasse plusieurs de ces systèmes simultanés dont chacun est caractérisé par une fonction différente.

Cette posture intellectuelle sera adoptée par Fónagy dont le modèle théorique et descriptif de la parole réintroduit, au plan suprasegmental, l'étude de ce qu'il appelle le « geste vocal »

(1991) et de fait réaffirme le statut du style vocal dans la description de la parole. Jakobson, dans sa préface à l'ouvrage de Fónagy, *La vive voix. Essais de psycho-phonétique* souligne le mérite de Fónagy de franchir un pas décisif dans son approche des sensations motrices des expressions émotives qui reflète l'expérience affective du locuteur. Savoir jusqu'où les sensations motrices du discours émotif présentent des tendances similaires à travers différentes langues est une question qui a également orienté notre recherche sur la perception de la voix de la certitude au sein de communautés linguistiques non francophones.

Fónagy propose alors un modèle qui tient compte du caractère spécifique des messages vocaux qui transmettent deux messages qualitativement différents à l'aide des mêmes signaux. Son modèle d'analyse propose alors que dans l'acte de communication il existe deux actes successifs d'encodage :

*« [...] un encodage linguistique qui transforme un message global, une idée, en une séquence de phonèmes, et un deuxième codage – qui coïncide admirablement avec l'acte de mise en sons des phonèmes – au cours duquel le message secondaire, gestuel, est greffé sur le message primaire. »*  
(1991 : 14).

Fónagy (idem : 20) souligne de plus dans cet ouvrage les limites du modèle de Karl Bühler (1934) qui proposait un modèle, qui sera repris par Troubetzkoy, dans lequel les signes linguistiques peuvent assumer les trois fonctions suivantes : celle de l'expression, de l'appel et de la représentation (dénotation). La façon d'exprimer un message, transmis par la fonction de la représentation, pourra être agressive, tendre. Le message secondaire (stylistique) peut être expressif et appellatif mais il n'a pas, selon Fónagy de fonction représentative. Cette définition ne pourrait s'appliquer, selon Fónagy, que dans la mesure où on identifie la fonction représentative (dénotative) avec le caractère conceptuel du signe. L'allongement vocalique par exemple peut contribuer selon Fónagy, si l'on décrit un objet, à dépeindre et à dénoter avec plus de précision et de plasticité le signifié ; c'est à dire les dimensions de l'objet.

Ainsi, pour Fónagy, en dépit de leur caractère motivé, les messages sonores, gestuels (stylistique) n'échappent pas aux conventions. Pour cette raison, il est sans doute significatif que la communication secondaire, décrite par Fónagy, et qui se manifeste dans le choix stylistique, le style vocal, est assimilée au jeu dans différentes langues. Pour Bühler (1933) « Chaque phonème

laisse une certaine marge aux réalisations possibles, et c'est dans toutes ces marges que peut s'élaborer la peinture sonore ». (1933 : 108)

Fónagy, dans ses divers travaux, cherchera donc à élargir les règles qui sous-tendent le style vocal afin qu'elles s'appliquent également aux autres niveaux du langage. Le style verbal consiste en une série de manipulations expressives des phrases engendrées lors de l'acte énonciatif : manipulation des séquences de sons, de l'accentuation, de l'intonation, de la distribution des pauses, de l'ordre des éléments significatifs. Dans tous ces cas, la manière de prononcer ou la manière de parler, le style vocal, le style verbal, est pour Fónagy (1991 : 25) un message secondaire engendré à l'aide d'un système de communication préverbale, et intégré au message linguistique proprement dit.

C'est cette hypothèse, suggérée par la structure même du style vocal, que Léon (1969) va reprendre pour développer son modèle des fonctions phonostylistiques de la parole. Pour Léon :

*« Les seules fonctions proprement phonostylistiques sont celles de signaux si l'on s'en tient aux règles rhétoriques, qui n'accordent de valeur stylistique qu'à l'effet conscient. Néanmoins rien n'interdit d'analyser l'effet produit, même s'il est involontaire, tant dans l'analyse des discours oraux que dans ceux de l'écrit ».* (1993 : 22)

Fónagy, critiquera le modèle de Léon qui propose une phonostylistique des effets produits sur l'interlocuteur, même si l'effet produit est involontaire de la part de celui-ci. Pour Fónagy, le style ne se conçoit en effet que comme effort volontaire et conscient de la part du locuteur. Dans ses nombreux travaux, Léon, s'attachera néanmoins à étudier aussi bien les indices<sup>34</sup> que les signaux, l'important restant pour ce chercheur l'effet interprété par l'auditeur et non l'intention de l'émetteur. C'est à l'interlocuteur d'identifier et d'interpréter si l'indice de l'émotion ou de

---

– <sup>34</sup> Léon distingue dans son modèle phonostylistique des fonctions de la parole, d'une part, les fonctions *identificatrices* qui relèvent du récepteur et qui se divisent en deux catégories : 1) les *indices sémiotiques* reliés à l'état physiologique ou psychologique, dénotant surtout les émotions et le caractère et 2) les *indices linguistiques*, connotant l'appartenance du sujet énonciateur à tel ou tel dialecte ou sociolecte, et d'autre part, les fonctions *impresives* qui sont constituées de signaux stylistiques, dénotant des attitudes, qui se manifestent selon des circonstances particulières : 1) le statut du récepteur ; 2) le contexte social ; 3) la représentativité professionnelle du locuteur. Léon, P. R. (1993), *Précis de phonostylistique. Parole et expressivité*, Paris : éditions Fernand Nathan, pp.21. Kerbrat-Orecchionni se dissocie du modèle proposé par Léon en 1969 lorsqu'elle distingue, d'un côté, ce qui identifie le locuteur par son appartenance géographique et, de l'autre, son état émotionnel. Kerbrat-Orecchionni, C. (1977), *La connotation*, Lyon : Presses de l'université de Lyon, pp. 59.

l'attitude est primaire ou conduite contrôlée, voire feinte et de réagir, selon son interprétation, au geste vocal de son colocuteur.

## 1.5. CONCLUSION

Ainsi, nous venons de présenter les cadres théoriques empruntés à la linguistique et à la pragmatique et sur lesquels nous appuierons notre étude de la voix de la certitude. Toutefois, dans notre analyse de la parole, nous ne décrirons pas les sons isolés (les phonèmes) pour ne considérer que ce qui les relie, ce qui les intègre dans des unités phonétiques plus larges : l'accent, l'intonation et la structuration temporelle de ces sons dans l'énoncé. L'accent ne sera toutefois que brièvement abordé pour nous intéresser davantage à l'intonation qui, d'après Fónagy (1991 : 120), « est une projection spatiale de la mimique laryngée ».

Les changements intonatifs se reflètent en effet dans notre conscience – non pas comme changements de fréquence ou changement de tension – mais sous la forme d'un « mouvement spatial ». Ce rapport entre la fréquence des vibrations et le mouvement spatial permet de réduire les gestes manuels ou corporels à des dimensions modestes et de les dérober complètement à la vue (Fónagy, 1991 : 121). Fónagy ajoute alors que la mimique glottale se prête par là mieux que les gestes manuels à la transmission de messages confidentiels.

Ce commentaire renvoie directement aux enjeux de l'audit pour lequel nous avons obtenu la bande sonore ; une description voire une mise en scène des dysfonctionnements au sein d'une entreprise. Nous pensons que le désir de taire ou de révéler certaines informations se manifesterá alors dans l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'interviewer et par conséquent que cette attitude se réalisera dans l'acte énonciatif des locuteurs interrogés au plan linguistique et suprasegmental et de fait se reflétera par une mimique glottale. Pour cette raison, nous nous attacherons à circonscrire les courbes mélodiques qui, couplées ou non à une certaine structuration temporelle de l'énoncé, sont perçues par un groupe d'auditeurs ciblés comme l'expression d'une assertion. Ces résultats nous permettront alors de délimiter les fonctions pragmatiques de l'intonation dans les échanges à travers lesquels s'établira progressivement, entre l'interviewer et l'interlocuteur, le plaisir du jeu conversationnel. Ces résultats nous permettront également d'observer le rôle des silences. En rhétorique, l'art de la déclamation consistait en effet à remplir de dynamique mentale



des pauses bien placées et bien mesurées et de s'en servir comme moyen de communication pour persuader son interlocuteur voire son auditoire.

Nous jugeons difficile et hasardeux de vouloir laisser la tâche de l'interprétation de l'effet du style vocal d'un locuteur à l'analyste seul. Pour cette raison nous appuierons notre analyse et interprétation des gestes vocaux sur le témoignage d'auditeurs ciblés auxquels nous demanderons d'attribuer un jugement sur la modalité assertive ou non assertive d'un énoncé. Pour une lecture des résultats des tests perceptifs et de l'analyse acoustique menée à partir de ces résultats nous renvoyons aux chapitres 3 et 4 de cette étude.

Avant de passer aux résultats des tests perceptifs, il s'agit maintenant de présenter le corpus d'observables retenu pour notre étude de la voix de la certitude. Nous avons précisé jusqu'ici les concepts opératoires qui ont orienté notre perception de la modalité assertive d'un énoncé et en conséquence ont influé sur notre repérage des lieux d'inscription de cette modalité au sein des trois entretiens.

Pour réaliser une étude de la voix de la certitude qui s'inscrirait dans une perspective psycholinguistique et phonostylistique nous sommes néanmoins amenés à rechercher s'il n'existerait pas une motivation prosodique significative de l'acte d'assertion que nous retrouverions également dans d'autres langues. Fónagy, cité par Léon (1992 : 14), Léon (1971, 1976) et Scherrer (1979) ont montré d'ailleurs dans leurs travaux qu'il existe des universaux de l'expression des émotions. En revanche, pour les attitudes les signes prosodiques seraient, selon Fónagy et Léon, spécifiques à chaque langue. Cette hypothèse sur la motivation/démotivation des signes prosodiques dans l'émission de messages émotionnels ou attitudeux telles que le doute ou la certitude nous a amenée à repérer les éléments prosodiques significatifs de l'acte d'assertion dans notre corpus d'entretiens professionnels ; ceci en vue d'aller vérifier plus tard, par des tests perceptifs conduits auprès d'auditeurs non francophones, à quel point un locuteur non natif perçoit ou ne perçoit pas, interprète ou n'interprète pas la motivation des signes prosodiques.

Au plan méthodologique, nous n'avons pas retenu, dans le cadre des travaux présents, la description des éléments phonématisés et les variantes phonostylistiques perçues dans la réalisation de ces éléments. Notre segmentation vise à identifier les « mots prosodiques »<sup>35</sup> ou

---

– <sup>35</sup> Le terme est emprunté ici à Philippe Martin qui l'introduit dans sa théorie syntaxique de l'intonation. Martin, Ph., (1979) « Sur les principes d'une théorie syntaxique de l'intonation », in P.R. Léon et M. Rossi (éds) *Problèmes de*

unités prosodiques porteuses d'une marque prosodique corrélative des relations contractées avec les unités syntaxiques et pragmatiques de l'énoncé assertif. Sur le plan pragmatique il s'agit donc, dans notre partie analyse, de définir le rôle que jouent ces unités prosodiques dans les mécanismes de perception de la parole.



---

*prosodie. Approches théoriques*, Studia phonetica, vol. 17, pp.93. Selon Philippe Martin, l'hypothèse sur l'existence d'une structure prosodique implique qu'il soit possible de définir des unités minimales de type prosodique, ou « mots prosodiques », censés être ordonnés dans la phrase selon une hiérarchie déterminée. L'unité prosodique est dans l'étude de Philippe Martin défini sur le modèle de l'unité syntaxique, comme la plus petite unité prosodique porteuse d'une marque prosodique corrélative des relations contractées avec les autres unités prosodiques de la phrase, ou encore comme les plus petites unités prosodiques susceptibles d'apparaître seules dans un énoncé.